TITRE PROFESSIONNEL

ENCADRANT(E) TECHNIQUE D'INSERTION

FORMATION CONTINUE

➢ Objectifs généraux :

- **Participer à l'accueil, à l'accompagnement socioprofessionnel et au suivi des salariés en insertion**
- **Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion**
- **Organiser et gérer une activité de production et en encadrer l'équipe dans une structure d'insertion**

➢ Objectifs pédagogiques :

- **Organiser, de planifier et de mettre en œuvre des activités de production**
- **Animer une équipe de production**
- **Accueillir une personne au sein de sa structure, de l'intégrer sur un poste de travail et au sein d'une équipe**
- **Travailler en équipe et de suivre les évolutions d'une personne**
- **Mettre en relation la personne en insertion avec les personnes ressources compétentes**
- **Faire acquérir des règles de sécurité et des gestes professionnels en situation de travail**
- **Utiliser des outils de suivi et de valorisation des apprentissages des personnes**
- **Rendre compte aux acteurs concernés de son activité et de la progression d'une personne**
- **Utiliser des outils numériques dans sa pratique professionnelle**

PUBLIC :

Salariés ou demandeurs d'emploi, engagés dans une démarche de reconversion ou de reconnaissance de leurs acquis professionnels

PREREQUIS :

Être titulaire du CAP/BEP ou du titre professionnel de niveau 3 ou équivalent (secteur bâtiment, espaces verts et autres secteurs au cas par cas) et avoir une expérience professionnelle dans la spécialité incluant une pratique des situations d'encadrement d'équipe, de gestion de production (biens ou services) et de relation avec une clientèle.
Une connaissance des outils bureautique de base est nécessaire.
Maîtriser la langue française dans la communication orale et écrite.

CERTIFICATION VISEE :

Titre Professionnel Encadrant(e) Technique d'Insertion de niveau IV
Titre Ministère du Travail - code RNCP 39794 – Code fiche ROME K 1203
Date de début des parcours certifiants 08/11/2024
Possibilité de valider tout ou partie du Titre Professionnel par blocs de compétences

DATES - DUREE :

Du 29/01/2027 au 29/07/2027

Durée de la formation : 6 mois - soit 886 heures dont 536 heures en centre et 350 heures en entreprise.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Formation collective, animation interactive et entretiens individuels.
Période d'immersion en entreprise.

MODALITES D'ORGANISATION ET CONDITION D'ACCUEIL :

Formation en continu et présentiel alternant périodes en centre et en entreprise, 35h par semaine, du lundi au vendredi (modalités adaptables en entreprise)

MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION :

Dans le cas du titre complet, passage de la certification devant un jury
Contrôle continu des connaissances, attestation de fin de formation, relevé de capacité
Questionnaire de satisfaction fin de formation

MODALITES ET DELAIS D'ACCES : Dossier de candidature - sélection quel que soit le niveau de formation. Tests de positionnement - Entretien individuel.

LIEU - CONTACTS :

CIBC Nord Nouvelle-Aquitaine - 65, Impasse Joseph Niepce 16000 ANGOULÊME - 05 45 25 73 00 - info@cibcnordnouvelleaquitaine.fr / Coordinatrice Pédagogique : Catherine ROY

TARIF :

5628 € - nous consulter pour obtenir un devis personnalisé.
Eligible au CPF – https://www.moncompteformation.gouv.fr/

INTERVENANTS :

Formateurs CIBC et intervenants extérieurs

REFERENT HANDICAP :

Si vous rencontrez des problèmes de handicap, contactez Brigitte LE GUERROUE – Référent handicap CIBC Nord Nouvelle Aquitaine – brigitteleguerroue@cibc-nordnouvelleaquitaine.fr

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES : Les informations relatives à la certification (nom du certificateur, date d'enregistrement, taux d'insertion professionnelle, passerelles vers d'autres certifications) sont consultables sur le site de France Compétences

RNCP39794 - TP - Encadrant technique d'insertion

Engagement du candidat à la présentation à l'examen (si mobilisation du CPF) :

Conformément à l'Article 59 de la loi n°2026-534 du 25 juin 2026, le ou la candidat(e) s'engage, à l'issue de sa formation, à se présenter aux épreuves de certification prévues, sauf motif légitime dûment justifié.

Si le titulaire du compte personnel de formation ne se présente pas aux évaluations et épreuves d'examen prévues par le ministère ou l'organisme certificateur, sans motif légitime apprécié selon des modalités déterminées par décret, le titulaire ne pourra pas mobiliser les droits inscrits sur son compte pour s'acquitter du règlement de l'organisme de formation. La Caisse des dépôts et consignations demandera au titulaire le remboursement des sommes déjà utilisées, le cas échéant selon les modalités prévues aux articles L. 6323-45 à L. 6323-45-2. Dans cette hypothèse, et conformément aux dispositions légales et aux règles applicables

par la Caisse des dépôts et Consignations, le montant de la formation pourra être réclamé directement au titulaire, dans la limite des sommes dont la prise en charge serait refusée ou récupérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Contenu de formation

CCP 1. Organiser et gérer une activité de production et encadrer l'équipe dans une structure d'insertion :

- Contribuer à la relation client d'une structure d'insertion
- Organiser une activité de production en structure d'insertion
- Gérer une activité de production dans une structure d'insertion
- Encadrer une équipe de salariés en insertion

CCP 2. Participer à l'accueil, à l'accompagnement socio-professionnel et au suivi des salariés en insertion :

- Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration de salariés en insertion
- Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion
- Travailler en équipe et avec les acteurs impliqués dans le parcours d'insertion des salariés

CCP 3. Organiser des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production d'une structure d'insertion :

- Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production
- Animer des séances d'apprentissage en lien avec les situations de production
  Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion

Critères	2022-23	2025-26
Satisfaction des stagiaires	**90 %**	**95%**
Qualité de la relation avec le formateur	**90 %**	**97%**
Atteinte des objectifs pédagogiques	**88 %**	**95%**
Retour à l'emploi	**67 %**	**82,5%***

**Au sortir de la formation*